



CMMTQ



**Rapport
annuel**
2022-2023

Table des matières

<p>3 Au cœur du bâtiment</p> <p>Notre mission 3 Nos valeurs..... 3 Notre vision 3</p>	<p>4 Les membres de la CMMTQ</p>	<p>5 L'organigramme de la CMMTQ</p>	<p>6 Le conseil provincial d'administration</p>	<p>7 Les principales résolutions</p>
<p>8 Le comité exécutif</p>	<p>8 Les comités et les groupes de travail</p>	<p>14 Le personnel de la CMMTQ</p>	<p>15 Le rapport du président et du directeur général</p> <p>Service administratif 20 Service juridique 21 Service technique 23 Service de la formation 25 Service de la qualification 27 Service des communications 30</p>	
<p>32 La CMMTQ en bref</p>	<p>33 Les états financiers</p> <p>Rapport de l'auditeur indépendant 34 Résultats 36 Évolution de l'actif net 37 Bilan 38 Flux de trésorerie..... 39 Notes complémentaires 40 Tableaux 45</p>			

Au cœur du bâtiment

Créée en 1949 par la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie*, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) regroupe plus de 2850 entrepreneurs spécialisés dans le domaine de la mécanique du bâtiment et œuvrant majoritairement dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.

Engagement
Intégrité
Écoute
Qualité

Notre mission

En vue d'assurer la protection du public, la CMMTQ voit à l'application et au respect de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie*. Plus particulièrement, elle :

- › veille à la qualification professionnelle des maîtres mécaniciens en tuyauterie pour s'assurer de leur probité et de leur compétence, et délivre les licences d'entrepreneur permettant d'exécuter des travaux de plomberie et de chauffage;
- › réglemente et discipline leur conduite professionnelle;
- › favorise le développement de leurs compétences, notamment par la formation professionnelle;
- › rend à ses membres tous les services dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leurs activités professionnelles, notamment pour les soutenir, les former, les renseigner, leur permettre d'échanger et les représenter.

Nos valeurs

Les valeurs identifiées s'appliquent autant à la Corporation envers ses membres qu'aux membres eux-mêmes envers leur clientèle.

Notre vision

Référence en mécanique du bâtiment, la CMMTQ vérifie, développe et contrôle la compétence et le professionnalisme des entrepreneurs en plomberie et chauffage au Québec et en fait la promotion.

Les membres de la CMMTQ

Les membres de la CMMTQ conçoivent, installent, réparent et entretiennent les systèmes qui font d'une construction un bâtiment habitable. Leur expertise est donc indispensable au confort et à la sécurité des occupants et des usagers.

Tous les entrepreneurs qui œuvrent dans les spécialités de la plomberie et du chauffage au Québec ont l'obligation d'adhérer à la Corporation. L'adhésion est volontaire pour les spécialités relatives à la réfrigération et aux arroseurs automatiques d'incendie.

Les travailleurs détenant les qualifications de tuyauteur (spécialité de plombier ou de poseur d'appareils de chauffage), de frigoriste, de ferblantier et de mécanicien en protection-incendie sont ceux que les entreprises membres de la CMMTQ embauchent principalement pour réaliser leurs travaux.

Répartition des sous-catégories de licence détenues par les membres de la CMMTQ au 31 janvier 2023

15.1
Systèmes
de chauffage
à air pulsé :

1114

15.2
Systèmes
de brûleur au
gaz naturel :

1406

15.3
Systèmes
de brûleur
à l'huile :

1097

15.4
Systèmes
de chauffage
hydronique :

1153

15.5
Plomberie :

2235

15.9 et 15.10
Réfrigération :

868

13.3 et 13.4
Extinction
incendie :

314

L'organigramme de la CMMTQ

Conseil provincial d'administration (14 administrateurs)

- › 8 administrateurs élus par région
- › 5 administrateurs élus selon les spécialités
- › 1 président sortant

Comités

- › Élection
- › Éthique et gouvernance
- › Finances
- › Membres
- › Plaintes
- › Discipline
- › Appel
- › Qualification

Groupes de travail

Comité exécutif

- › Président
- › Vice-président
- › Secrétaire-trésorier

Direction générale

Service
administratif

Service
juridique

Service
technique

Service de la
formation

Service de la
qualification

Service des
communications

Le conseil provincial d'administration

Le conseil provincial d'administration (CPA) de la CMMTQ détermine les orientations et prend les décisions qui s'imposent pour atteindre les objectifs. Il a notamment pour mandat d'administrer les affaires de la Corporation, de nommer les membres des comités et de faire respecter la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* et ses règlements.

Région 1

Laval, Montréal-Est et Montréal-Ouest



Denis Beauchamp
Beauchamp, Babin et associés inc.

Région 2

Laurentides et Lanaudière



Jérémie Côté
Côté Expert en mécanique du bâtiment

Région 3

Mauricie, Bois-Francs et Estrie



Denis Carignan
Plomberie Denis Carignan

Région 4

Québec



Jennifer Hamel
Laroche mécanique du bâtiment inc.

Région 5

Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue



Frédéric Dallaire
Plomberie Paradis

Région 6

Outaouais



Alain Beaudoin
Alpha Construction
(depuis le 17 juin 2022)

Isabelle Mongeon
Alpha Combustion
(jusqu'au 12 mai 2022)

Région 7

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches



Pascal Dumais
Plomberie Pascal Dumais inc.

Région 8

Montérégie-Nord et Montérégie-Sud



Brian Roussel
BRASS Mécanique du bâtiment inc.
(depuis le 12 mai 2022)

Spécialité CVAC

Chauffage, brûleurs au gaz naturel, brûleurs à l'huile et réfrigération



Mario Pitre
Marconair inc.
(depuis le 12 mai 2022)



Jean Turgeon
Le Groupe Jenaco inc.



Daniel Robert
Kolostat inc.

Daniel Harrisson
Énergies Sonic inc.
(jusqu'au 12 mai 2022)

Spécialité Plomberie / Protection incendie



Alexandre Daigle
Plomberie et chauffage Alain Daigle inc.



Mathieu Poirier
Gicleurs F.F. (1981) Itée

Président sortant



Jean-Marc Lacroix
Mécanique Northern inc.

Les principales résolutions

du conseil provincial d'administration adoptées en 2022-2023

- › Créé le groupe de travail Inspection et lui donner le mandat de participer à la réflexion en vue d'améliorer le système d'inspection des installations mécaniques au Québec.
- › Autorisé le directeur général à conclure une entente de partenariat avec l'Institut canadien de plomberie et de chauffage, la Corporation des maîtres électriciens du Québec et la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid pour l'édition 2023 du Salon MCEE.
- › Adopté le Règlement modifiant le *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie* qui prévoit un délai et des frais pour considérer une demande de reconnaissance d'une activité de formation par un tiers.
- › Bonifié le mandat du groupe de travail Assurance et rendre ce dernier permanent. Adopté les recommandations du groupe de travail Assurance dans son rapport de mai 2022. Affecté 100 000 \$ dans le fonds de prévoyance Fonds projets spéciaux Assurances. Autorisé 75 000 \$ pour réaliser le plan d'action du dossier assurances au bénéfice des membres et confier au comité exécutif le mandat de contrôler les dépenses liées.
- › Désigné le Centre communautaire L'éclaircie, des Îles-de-la-Madeleine, comme bénéficiaire de la moitié des surplus du tournoi de golf de la Corporation tenu en 2022. Demandé à l'administrateur de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches d'identifier l'autre organisme qui recevra la seconde moitié des surplus du tournoi de golf (Entraide communautaire des Îles).
- › Déterminé la provenance des organismes qui recevront les surplus des prochains tournois de golf :
 - 2023** : Saguenay-Lac-Saint-Jean / Gaspésie (sans les Îles-de-la-Madeleine)
 - 2024** : Montérégie / Abitibi-Témiscamingue
 - 2025** : Montréal / Côte-Nord
 - 2026** : Estrie / Laval
 - 2027** : Bois-Francs / Laurentides
 - 2028** : Bas-Saint-Laurent / Lanaudière
 - 2029** : Chaudière-Appalaches / Centre-du-Québec
- › Délégué la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels au directeur du Service juridique de la CMMTQ.
- › Autorisé le Service des communications à travailler sur une campagne de notoriété auprès du grand public à l'occasion du 75^e anniversaire de la Corporation, qui aura lieu en 2024.
- › Augmenté la cotisation annuelle des membres à 800 \$ à compter du 1^{er} février 2023. Indexé les frais d'admission selon l'augmentation en pourcentage de la moyenne de l'indice des prix à la consommation du Canada publiée par Statistique Canada.
- › Adopté le plan de mise en œuvre du changement de logo de la Corporation. Convenu que le nouveau logo représente à la fois le logo et le symbole graphique dans le cadre des obligations d'identification des membres. Autorisé les membres de la Corporation à utiliser le nouveau logo et le symbole graphique à compter du 1^{er} mars 2023, et ce, jusqu'au 31 août 2024, sauf ceux qui sont admis à la Corporation à partir du 1^{er} mars 2023 et ceux qui sont réadmis dans un délai supérieur à 6 mois.

Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMMTQ gère les affaires courantes de la Corporation, voit à son bon fonctionnement et suit de près les dossiers traités. Tout membre qui siège au comité exécutif a d'abord été élu comme administrateur pour sa région ou pour une spécialité au sein du conseil provincial d'administration.



Denis Beauchamp
président



Jean Turgeon
vice-président



Jennifer Hamel
secrétaire-trésorière

Les comités et les groupes de travail

Composés d'entrepreneurs et d'autres professionnels de la mécanique du bâtiment, plusieurs comités et groupes de travail œuvrent au sein de la CMMTQ. Les comités sont composés exclusivement de membres et les groupes de travail sont ouverts à tous les intervenants de l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Les comités

Comité d'élection

Voit à l'exécution des procédures d'élection selon les règlements de la CMMTQ, en plus de surveiller et de contrôler la tenue des élections pour les administrateurs (conseil provincial d'administration) et les dirigeants (comité exécutif) de la Corporation.

Nombre de rencontres : 3

Principaux dossiers :

Le comité d'élection a analysé les mises en candidatures et dépouillé les votes à la suite des élections des administrateurs et du comité exécutif de la Corporation.

Membres

- › Président : Claude Limoges, Plomberie Claude Limoges inc.
- › Alain Daigle, Plomberie et chauffage Alain Daigle inc.
- › Benoît Lamoureux, Plomberie J.L. inc.

Comité des finances

Voit à toutes les questions financières qui peuvent affecter la CMMTQ, étudie le budget à soumettre au conseil provincial d'administration (CPA), examine les états financiers, contrôle la conformité des dépenses effectuées et prépare toute observation et recommandation au comité exécutif et au CPA sur les dérogations qu'il constate, le cas échéant. Il voit aussi à ce que les livres comptables de la Corporation soient vérifiés et fait tous les rapports et les recommandations relatifs à ses fonctions.

Nombre de rencontres : 3

Principaux dossiers :

- › Rapport de fin d'année par la firme de vérificateurs Hénaire, Danis, Brunet SENCRL;
- › États financiers (CMMTQ et Service de la qualification);
- › Rapport de Desjardins pour les placements à long terme et révision de la politique de placement;
- › Prévisions budgétaires de la CMMTQ et du Service de la qualification;
- › Analyse des divers fonds.

Membres

- › Présidente : Jennifer Hamel, Laroche mécanique du bâtiment inc. (secrétaire-trésorière)
- › Joanie Lemieux, Raoul Beaulieu inc.
- › Claude Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Nancy Ricard, Le Groupe Jenaco inc.

Comité des membres

Formule des recommandations au CPA à propos de la formation et du perfectionnement professionnel des membres, de la vérification et de l'évaluation des compétences ainsi que des examens des membres et des futurs membres. Il prépare les examens de qualification en vue d'obtenir une licence d'entrepreneur de construction en plomberie et en chauffage et de devenir membre de la CMMTQ. Il procède à la reconnaissance des activités de formation dans le cadre du règlement sur la formation continue obligatoire.

Nombre de rencontres : 7

Principaux dossiers :

- › Révision des examens de qualification professionnelle et adoption des principes d'application;
- › Reconnaissance de formations dans le cadre du règlement sur la formation continue obligatoire;
- › Identification des besoins de formation et suivi du développement de cours.

Membres

- › Président : Alexandre Daigle, Plomberie et chauffage Alain Daigle inc.
- › Charles Ricard, Allard & Ricard inc.
- › Denis Carignan, Plomberie Denis Carignan
- › Jérôme Desjardins, Plomberie Saint-Pie X inc.
- › Marc Gendron, L.C. Gendron international inc.
- › Dany Litwin, Plomberie Charbonneau inc.
- › Daniel Robert, Kolostat inc.
- › Fanny Mailhot, PFD mécanique en bâtiment inc.
- › Frédérick Lamoureux. Plomberie J.L. inc. (depuis juin 2022)
- › Steve Lenghan, Plomberie Fury inc. (depuis décembre 2022)

Comité des plaintes

Étudie les plaintes relatives à la conduite professionnelle des membres et à toute infraction aux règlements de la CMMTQ. Dans ce cadre, il peut rejeter toute plainte sans fondement et, lorsqu'une plainte paraît fondée, mais de peu de gravité, il peut transmettre un avertissement au membre visé. Dans les autres cas, il peut demander au directeur général de rédiger une plainte officielle et de convoquer le comité de discipline afin que ce dernier puisse en disposer.

Nombre de rencontres : 6

Dossiers étudiés : 134

Plaintes rejetées : 86

Plaintes transférées au comité de discipline : 30

Avertissements transmis : 10

Poursuite civile pour réclamer la pénalité de 5 % de la valeur du contrat : 1

Membres

- › Président : Gilles Courchesne, G. Courchesne inc.
- › Benoît Perreault, Névé réfrigération inc.
- › Bruno Boulay, Plomberie 2B inc.

Comité de discipline

Entend et dispose de toute plainte officielle acheminée par le directeur général sur les instructions du comité des plaintes. À la suite des procédures prévues aux règlements de la CMMTQ et après avoir entendu l'entrepreneur, le comité rend une décision écrite et, le cas échéant, peut imposer une ou des mesures disciplinaires.

Nombre de rencontres : 7

Nombre de plaintes entendues : 28

Nombre de condamnations : 24

Membres

- › Président : Dany Litwin, Plomberie Charbonneau inc.
- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › Serge Croteau, Les mécaniques Ducro inc.
- › Benoît Demers, Plomberie Benoît Demers inc.
- › David Foisy, Mécanique Northerm inc.
- › Marc-André Sauriol, Plomberie Richard Jubinville inc.
- › Guillaume Trudel-Mercier, ACGM mécanique de bâtiment inc. (depuis mars 2022)

Comité d'appel

Possède la compétence exclusive pour entendre et disposer de toute demande d'appel d'une décision rendue par le comité de discipline.

Nombre de rencontre : 0

Membres

- › Président : Sylvain Sergerie, Les entreprises de réfrigération L.S. inc.
- › Jérôme Desjardins, Plomberie Saint-Pie X inc.
- › Martin Lesiège, HVAC inc.
- › Bruno Pelletier, Laroche mécanique du bâtiment inc.

Comité de qualification

Entend et dispose de tout dossier qui lui est soumis portant sur la délivrance, le maintien, la suspension ou l'annulation d'une licence d'entrepreneur et de toute demande de révision d'une décision en matière de qualification professionnelle.

Nombre de rencontres : 3

Causes entendues : 2

Cause entendue en révision : 0

Membres

- › Présidents : Josette Béliveau, Pierre Flageole et M^e Sophie Mireault
- › Réjean Cloutier, ancien membre
- › Roger Labbé, Plomberie SMB (2000) inc.
- › Claude Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Réjean Vignola, Plomberie Daniel Leclerc inc.

Comité d'éthique et de gouvernance

Aide le CPA à exercer ses responsabilités de surveillance en examinant les aspects du cadre de gouvernance en vue d'assurer un fonctionnement efficient et efficace du conseil, des comités et des groupes de travail dans le respect des meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance.

Nombre de rencontre : 1

Membres

- › Président : Jean Charbonneau, Groupe Charbonneau inc.
- › Mathieu Poirier, Gicleurs F.F. (1981) Itée
- › Isabelle Mongeon, Alpha Combustion (jusqu'en mai 2022)



Les groupes de travail

- › Participent à l'élaboration et à la mise à jour du profil de compétences des entrepreneurs par spécialités en vue de le soumettre au comité des membres;
- › Proposent au comité des membres des formations menant à l'acquisition des compétences correspondantes au profil ou permettant leur mise à jour, et identifient tous les besoins en formation;
- › Évaluent, sur demande, le contenu de toute formation, norme ou réglementation à caractère technique et formulent des recommandations au besoin;
- › Identifient tout besoin des membres et proposent des moyens d'y répondre (activités, outils, publications, etc.);
- › Identifient toute problématique et font des recommandations aux instances appropriées de la Corporation en vue de la résoudre;
- › Étudient tout sujet qui lui est transmis par une des instances de la Corporation;
- › Discutent de l'état de la main-d'œuvre et, au besoin, soumettent des recommandations à ce sujet;
- › Discutent de toute question pertinente et, au besoin, acheminent les renseignements ou demandes aux instances appropriées de la Corporation;
- › Participent aux essais de nouveaux examens de qualification préparés par le comité des membres.

Spécialité plomberie

Nombre de rencontre : 1

Principaux dossiers :

- › Harmonisation du *Code national de plomberie – Canada 2020* et du prochain chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec*, prévu pour 2024.

Membres

- › Mario Côté, Plomberie Mario Côté inc.
- › René Huard, Plomberie Huard inc.
- › Benoît Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › François Nadeau, Plomberie François Nadeau inc.

Spécialité chauffage (air pulsé et hydronique)

Nombre de rencontre : 1

Principaux dossiers :

- › Harmonisation du *Code national du bâtiment – Canada 2020* et du prochain chapitre I, Bâtiment du *Code de construction du Québec*, prévu pour 2024.

Membres

- › Michel Bergeron, Multi-énergie Best inc.
- › Mario Thivierge, Plomberie Mario Thivierge inc.
- › Benoît Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › François Pichette, Entreprises Bernard Paradis inc.
- › Sylvain Ouellette, Groupe Charbonneau inc.
- › Patrick Vézina, TBC constructions inc. (depuis septembre 2022)

Spécialité brûleurs au gaz naturel

Nombre de rencontre : 0

Membres

- › Alain Beaudoin, Alpha Combustion
- › Claude Lengan, Plomberie Fury inc.
- › Charles Maurice, Jean Robert inc.
- › François Pineau, Plomberie chauffage Normand inc.
- › Daniel Ricard, Allard & Ricard inc.

Spécialité brûleurs à l'huile

Nombre de rencontre : 1

Principaux dossiers :

- › Mise au point sur les éléments qui seront toujours permis après l'entrée en vigueur du *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout*.

Membres

- › Daniel Harrisson, Énergies Sonic inc.
- › Alfred Lavoie, Confort expert inc.
- › Stéphane Marois, Les installations en chauffage SM inc.
- › Pierre Sévigny, J.R. énergie inc.

Installations sous pression

Nombre de rencontres : 2

Principaux dossiers :

- › Rencontre avec la Direction des équipements sous pression de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- › Retour sur les irritants liés à l'application des exigences du *Règlement sur les installations sous pression*;
- › Responsabilité des entrepreneurs sur la qualité des soudures;
- › Modes de gestion possibles des soudeurs à travers le Programme de contrôle de la qualité (PCQ);
- › Différences ressenties dans les exigences de la RBQ quant à l'inspection préalable au démarrage d'une installation sous pression;
- › Rappel sur le renouvellement du PCQ;
- › Problème de numéro d'enregistrement canadien (NEC ou CRN) pour des appareils fabriqués hors Québec.

Membres

- › Alain Arseneault, Entreprises Arseneault inc.
- › Denis Beauchamp, Beauchamp, Babin et ass. inc.
- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › René Huard, Plomberie Huard inc.
- › Jean-François Perreault, Maco Mécanique inc.
- › Pierre Bernier, Plomberie Mécanique inc.

Spécialité réfrigération

Nombre de rencontre : 0

Membres

- › Mario Pitre, Marconair inc.
- › Benoit Rodier, Industrie Toromont Itée

Communication

Donne son avis sur des éléments du plan de communication, propose du contenu pour des événements ou des publications, sert à tester certains outils et à valider des actions et des orientations de communication, formule des recommandations au CPA, au besoin.

Nombre de rencontres : 2

Principaux dossiers :

- › Rencontres de réseautage virtuel;
- › Discussions à propos du congrès 2023;
- › Discussions à propos du concours Maestria;
- › Nouvelle image (logo) de la Corporation;
- › Refonte du site Web.

Membres

- › Jérémie Côté, Côté expert en mécanique du bâtiment
- › Mathieu Poirier, Gicleurs F.F. (1981) Itée
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc.
- › Pascal Dumais, Plomberie Pascal Dumais inc.
- › Simon Darveau, Plomberie Tuyo inc. (depuis février 2022)
- › Anne-Claude Gendron, L.C. Gendron international inc. (depuis décembre 2022)
- › Alexandre Turmel-Galipeau, Plomberie ATG (jusqu'en septembre 2022)

Assurance

Examine tous les aspects qui touchent les assurances commerciales qui s'adressent à nos membres.

Nombre de rencontres : 6

Principaux dossiers :

- › Examiner les conditions de renouvellement du programme d'assurances que la Corporation offre à ses membres par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un assureur;
- › Évaluer la performance du courtier ou de l'assureur en lien avec le service aux membres et leur taux de participation;
- › Proposer toute mesure qui permettrait de contrôler le taux de sinistralité associé aux dossiers d'assurances de nos membres et aux primes qui y sont rattachées;
- › Sensibiliser les assureurs aux problématiques rencontrées et leur faire part des irritants soulevés par les membres;
- › Proposer toutes sortes d'outils et de formations destinés aux membres pour les aider à gérer et à améliorer leur dossier d'assurances;
- › Analyser les formules d'assurance sur le marché, examiner le bénéfice qu'elles peuvent apporter à nos membres, identifier les répercussions sur les opérations et la relation avec les membres de la Corporation;
- › Faire des recommandations au CPA concernant la problématique des assurances commerciales des membres, proposer un plan d'action et s'assurer de sa mise en application.

Membres

- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › Jean Charbonneau, Groupe Charbonneau inc.
- › Marc Gendron, L.C. Gendron international inc.
- › Benoit Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › Daniel Ricard, Allard & Ricard inc.
- › Angelina Borsellino, Plomberie & Chauffage Domier inc.
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc. (depuis décembre 2022)
- › Jean-Charles Hébert, Plomberie Goyer (jusqu'en mars 2022)

Inspection

Participer à la réflexion en vue d'améliorer le système d'inspection des installations mécaniques actuellement menée par la Régie du bâtiment du Québec.

Nombre de rencontres : 3

Principaux dossiers :

- › Réfléchir à de nouveaux modèles d'inspection, évaluer leur faisabilité et leurs répercussions;
- › Définir le rôle de la Corporation et des autres partenaires en matière d'inspection;
- › Évaluer les modes de tarification pour soutenir l'inspection.

Membres

- › Alain Beaudoin, Alpha Combustion
- › Denis Carignan, Plomberie Denis Carignan
- › Jérémie Côté, Côté expert en mécanique du bâtiment
- › Pascal Dumais, Plomberie Pascal Dumais inc.
- › Jean-Marc Lacroix, Mécanique Northerm inc.
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc.

Le personnel de la CMMTQ

Direction générale

Steve Boulanger
Directeur général

Lyda Navas
Adjointe administrative

Mélanie Hing*
Adjointe administrative

Service des communications

Nadine Bourgeois
Directrice

Martin Lessard
Rédacteur en chef – revue *IMB*

Gilbert Vallières-Léveillé
Gestionnaire des communications numériques

Chantale Baar
Coordonnatrice, événements et communications

Service administratif

Charles Thibodeau
Directeur

Fernanda DePinho
Technicienne comptable, comptes recevables et paie

Linda Haché
Commis comptable, comptes payables

Michel Morin
Préposé à l'approvisionnement et à l'entretien

Marie Taliano
Secrétaire réceptionniste

Service juridique

Mylène Sagala
Avocate, directrice

Hugo Beaulieu
Avocat, superviseur

Renata Massoud
Avocate

Alexandra Vaillancourt-Vigneault
Avocate

Julie Anne Marinier*
Avocate

Élisabeth Julien-Rocheleau
Enquêteuse

Maude Chrétien
Adjointe, soutien aux enquêtes

Lynn Lachapelle
Adjointe, discipline

Hassina Zitouni
Adjointe, exercice illégal

Service technique

Charles Côté
Ingénieur, directeur

Mihai Buzdugan
Conseiller technique

Olivier Comte
T.P., Conseiller technique

Service de la formation

Manon Daneau
Directrice

Julie Lapointe*
Directrice

Poste vacant
Coordonnateur au développement et à la promotion

Sylvain Arvisais*
Agent de promotion

Poste vacant
Technicien

Sylvie Divine Karangwa*
Conseillère à la formation

Mehdi Rhallab
Agent, soutien aux opérations

Patricia Roelandts
Agente, soutien aux opérations

Yemina Baieli*
Agente, soutien aux opérations

Service de la qualification

Clément Mabit
Avocat, directeur

France Goulet
Superviseure

Louise Perrault
Analyste

Lucrecia Sanchez
Analyste

Mélissa Graus
Agente de bureau

Poste vacant
Agent de bureau

Mayelim Rodriguez*
Agente de bureau

L'astérisque (*) signifie qu'en date du 31 janvier 2023, la personne n'était plus à l'emploi de la CMMTQ.

Le rapport du président et du directeur général

En 2022-2023, à la faveur d'une sortie de pandémie, notre personnel est revenu au bureau d'une manière plus durable. Bien entendu, il continue et continuera de pratiquer le télétravail, car il en va de notre attractivité comme organisation, mais aussi parce que tout est en place pour continuer à répondre aux besoins de la Corporation, et surtout à ceux des membres. Ce dernier élément constitue notre raison d'être.

Par ailleurs, cette année qu'on peut qualifier de sortie de pandémie a permis à l'équipe d'insuffler un nouveau souffle aux différents dossiers politiques ou projets internes. Certains ont beaucoup progressé, d'autres ont même connu des dénouements heureux, espérés depuis des années.



Denis Beauchamp
président



Steve Boulanger
directeur général



Représentations politiques

Le paiement rapide

Après 10 ans de travail acharné, le gouvernement du Québec a acquiescé aux demandes de la Coalition contre les retards de paiement dans la construction, dont la CMMTQ est l'un des membres fondateurs, en adoptant le projet de loi n° 12. Ce dernier compte des dispositions qui permettent d'imposer un calendrier de paiement obligatoire et un mécanisme de règlement rapide des différends dans les contrats publics. Il s'appliquera aux projets de construction des établissements de santé, d'enseignement et à ceux relevant de la Société québécoise des infrastructures.

Il s'agit d'une victoire historique. Pour la première fois, toutes les associations patronales (entrepreneurs généraux et spécialisés) se sont regroupées et ont travaillé ensemble. Nous continuerons de faire des représentations auprès du gouvernement afin d'atteindre notre objectif ultime : assujettir l'ensemble des contrats, qu'ils soient privés ou publics, pour mettre un terme au problème des délais de paiement.

Entre-temps, la Coalition a collaboré activement avec le Secrétariat du Conseil du trésor, responsable de rédiger les règlements qui encadreront les mesures de paiement rapides. Nous tenons à nous assurer que les travaux avancent rondement pour entrer en vigueur le plus rapidement possible et que le contenu réglementaire correspond aux intérêts des entrepreneurs. Le travail se poursuit.

Les assurances commerciales

Depuis quelques années, les primes d'assurances ont augmenté de 20 à 400 %, et il n'est pas rare de voir les franchises doubler. Certains membres n'arrivent plus à s'assurer. Ne pouvant rester les bras croisés, nous avons créé le groupe de travail Assurance.

Après avoir sondé les membres de la CMMTQ pour bien documenter la situation et comprendre leurs enjeux, le groupe de travail, aidé de consultants externes, a émis des recommandations qui ont été adoptées par le conseil provincial d'administration. Ces dernières, ainsi que les résultats du sondage, ont été présentées lors d'un webinaire en juin. Il en ressort que la Corporation n'a aucun avantage à mettre sur pied un programme d'assurance, mais doit plutôt développer des campagnes de sensibilisation, des formations et des outils pour soutenir ses membres en matière d'assurances. C'est ce que nous ferons. Ces actions s'ajouteront au webinaire et à la formation tenue lors de la Journée formation.

Après avoir rencontré plusieurs organismes et ministères, nous allons intensifier nos représentations. Le message est clair : les dépenses liées aux assurances mettent des entreprises en péril, et cette situation revêt des conséquences sur les clients, dont le gouvernement lui-même, ainsi que sur l'économie en général.

La tarification et l'inspection de la RBQ

Depuis 2021, nous travaillons avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et la Corporation des maîtres électriciens du Québec pour repenser et améliorer la tarification et le système d'inspection. Nous avons notamment tenu plusieurs rencontres de travail et consulté une douzaine d'intervenants incontournables pour obtenir leur point de vue. Tous sont d'avis qu'il faut davantage de surveillance et d'inspection pour améliorer la qualité des constructions. Reste à savoir de quelle façon y arriver réalistement. De plus, pour nourrir notre réflexion, nous avons commandé une étude comparative des systèmes d'inspection des installations mécaniques ailleurs au Canada. Les travaux se poursuivront en 2023, et nous croyons que cette fois sera la bonne.

La formation continue obligatoire

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie* est entré en vigueur le 1^{er} avril dernier. Depuis, les répondants en exécution de travaux en plomberie et en chauffage doivent suivre un certain nombre d'heures de formation d'ici le 31 mars 2024. Si le nombre d'heures de formation n'est pas atteint à l'expiration de cette période, le répondant ne pourra plus agir à ce titre, et l'entreprise s'expose ainsi à perdre sa licence.

Nous pouvons être fiers d'avoir mené à bon port ce projet porteur et d'avoir convaincu le gouvernement d'appuyer notre demande. Pour vous accompagner, nous allons vous offrir davantage de formations pertinentes, diversifiées, abordables et accessibles partout au Québec. Tenue en novembre, la Journée formation a répondu à cet engagement, et ces formations sont disponibles en ligne, alors que d'autres s'ajoutent cette année dans ce format accessible à tous. Par ailleurs, notre équipe prépare des formations intéressantes pour le Salon MCEE et le congrès.

Les membres peuvent être fiers de cet engagement à tenir leurs connaissances à jour. Il s'agit d'une belle démonstration auprès du public et de l'industrie de notre réelle volonté d'exécuter des travaux de qualité et sécuritaire au bénéfice de la population.

Les clauses d'ajustement de prix

Les récentes hausses des prix du carburant et des matériaux ont entraîné des répercussions importantes sur les entreprises de construction. Dans ce contexte, un regroupement de neuf associations patronales cherche à identifier des solutions pour éviter que cette situation perdure. Nous avons donc mené un sondage pour connaître l'avis de nos membres sur l'applicabilité de clauses d'ajustement des prix dans les contrats publics et les modalités qu'elles devraient présenter. Les réponses nous permettront de formuler une proposition au gouvernement pour inclure des clauses d'ajustements de prix dans les appels d'offres des ministères, des organismes et des municipalités.

L'exercice illégal

Après un travail d'enquête colossal, la Corporation a procédé, le 16 août dernier, à la diffusion d'un communiqué de presse afin de sensibiliser la population à l'égard d'une entreprise soupçonnée d'exercice illégal et faisant affaire sous divers noms. Le communiqué a été repris par plusieurs médias. Nous avons même donné une entrevue à l'émission *La Facture*. En raison des dommages causés à l'image des entreprises en plomberie et des répercussions négatives sur la clientèle, nous nous sommes sentis obligés de sortir publiquement. En parallèle, la CMMTQ poursuit sa lutte contre l'exercice illégal du métier en vertu des pouvoirs légaux qui lui sont conférés.

Le plan de rétention de la main-d'œuvre de la CCQ

En avril 2022, après des mois de travail de la part des associations patronales et syndicales en collaboration avec la Commission de la construction du Québec (CCQ), un *Plan d'action pour améliorer la rétention de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* a été présenté au ministre du Travail, Jean Boulet. Ce dernier souhaitait que les acteurs de l'industrie élaborent des mesures pour réduire les taux d'abandon très élevés dans la construction. Nous sommes rendus à l'étape de la mise en œuvre de ces mesures.

Les nouvelles obligations en matière de SST

La *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* est entrée en vigueur le 6 avril 2022, malgré l'opposition du monde patronal sur plusieurs aspects. Devant cette situation, nous avons été contraints de travailler à l'intérieur des principes de la loi. Ainsi, nous avons participé à plusieurs rencontres de la Table de consultation construction avec nos partenaires patronaux et syndicaux sous l'égide de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Nous avons traité des différents mécanismes de prévention et de la participation des travailleurs en matière de santé et de sécurité du travail (SST) en fonction de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures au 1^{er} janvier 2023. Nous avons également informé nos membres des exigences entrées en vigueur au cours de l'année.

L'équité fiscale pour les petites entreprises

En raison d'une complexité administrative, le Québec est la seule province au Canada qui bloque l'accès au taux d'impôt réduit pour les petites entreprises des secteurs des services et de la construction. À l'initiative de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 23 organismes, dont la CMMTQ, ont signé une lettre acheminée aux députés de l'Assemblée nationale du Québec. Les cosignataires y demandent notamment l'abolition de la politique relative aux heures cumulées, qui empêche les petites entreprises de bénéficier de cette mesure.

Le nouveau ministre responsable de la CMMTQ

À la fin janvier, nous avons rencontré le ministre du Travail, Jean Boulet, qui est le nouveau ministre responsable de la CMMTQ. Ce fut l'occasion de présenter la Corporation et de discuter de dossiers touchant notre industrie comme le manque de main-d'œuvre et le défi de rétention, la fluctuation des prix des matériaux, la formation professionnelle, la transformation numérique des entreprises et les délais de paiement.

Nous avons également abordé des dossiers propres à notre organisation : la crise des assurances commerciales pour les entrepreneurs, la modernisation de notre loi constitutive et son harmonisation avec la *Loi sur le bâtiment*, la modification des sous-catégories de licences sous notre responsabilité, la refonte du système d'inspection et de la tarification de la RBQ, la formation continue obligatoire et la révision du système d'évaluation des compétences des futurs entrepreneurs. Très attentif, il a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une rencontre isolée et que nous allons régulièrement échanger pour faire avancer des dossiers.

Projets internes

Le retour des activités en personne

Depuis 2020, les rencontres en personne nous ont manqué. Nul doute que nous voulons renouer ensemble. Heureusement, de plus en plus d'événements associatifs nous sont proposés. La CMMTQ n'est pas en reste.

Tout d'abord, le tournoi de golf était de retour ! Il a eu lieu en septembre au Club de golf Summerlea de Vaudreuil-Dorion. Aussi, nous avons organisé une Journée formation en novembre pour vous aider à répondre à vos obligations de formation continue. Les deux événements furent couronnés de succès.

D'autres occasions de rassemblement sont à venir comme le congrès, qui se tiendra désormais chaque année au mois de septembre, selon la volonté exprimée par le conseil provincial d'administration.

La nouvelle image

Après la réalisation du nouveau logo, nous avons élaboré au cours de l'année, la campagne de lancement auprès des membres, incluant la production de deux vidéos (pour l'accroche et le dévoilement), d'une trousse graphique, d'un microsite et d'un concours. De plus, tous les outils de communication sont également en cours d'adaptation avec la nouvelle image. Il s'agit d'un immense projet de modernisation de notre image qui verra le jour en 2023.

Les examens de qualification

Le développement des nouveaux examens en exécution de travaux pour nos cinq sous-catégories exclusives s'est conclu cette année. Responsable du contenu des examens, le comité des membres a travaillé avec acharnement pour élaborer et tester ces examens. Il a aussi adopté plusieurs règles de fonctionnement afin que nous puissions implanter ces examens progressivement à compter de 2023.

Les bourses et les dons

Nous avons décerné des bourses d'études afin d'encourager des étudiants du domaine de la mécanique du bâtiment. En plus de la bourse Jocelyne-Meunier-Desjardins, nous avons donné six bourses d'excellence : trois bourses DEP en plomberie-chauffage, une bourse DEC en mécanique du bâtiment et deux bourses du fabricant Dahl Valve.

À même les surplus de notre tournoi de golf, nous avons également remis deux dons de 3500 \$ au Centre communautaire L'Éclaircie et à Entraide communautaire des Îles, deux organismes qui offrent des services d'aide à la population des Îles-de-la-Madeleine, durement touchée par un ouragan.

La transformation numérique

La transformation numérique de la Corporation entamée en 2020 se poursuit. Long et complexe, ce projet sollicite des ressources dans chacun des services. Il a pour but d'améliorer l'accès à votre dossier et de faciliter vos transactions en ligne. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que le prochain site Web sera très convivial.

Par ailleurs, la plupart d'entre vous ont sûrement déjà visité la Zone formation, accessible à partir de notre site Web. Ce nouveau système de gestion de l'apprentissage permettra notamment de documenter votre dossier de formation. Les cours suivis à la CMMTQ et les attestations de ceux-ci y seront inscrits.

La gouvernance interne de l'organisation

Avec un nouveau directeur général en place, ainsi que plusieurs nouvelles ressources, un changement s'est opéré dans la gestion de l'organisation. Il y a une volonté de permettre au personnel de s'impliquer davantage, particulièrement l'équipe de direction. De plus, comme tous les employeurs, nous sommes confrontés au difficile marché du travail actuel. Nous avons mis de l'avant des actions pour nous démarquer comme employeur de choix dans le but de recruter et de retenir les meilleures ressources au bénéfice des membres que nous servons.

En résumé

Nous ne ménageons aucun effort pour répondre aux besoins des membres et pour défendre leurs intérêts, le tout dans un souci d'assurer la protection du public. Depuis plusieurs années, nos nombreuses interventions, représentations et réalisations renforcent notre crédibilité et notre expertise, et démontrent la solidité et l'efficacité de notre organisation.

Remerciements du président

Je tiens à remercier les bénévoles des comités et des groupes de travail qui contribuent grandement aux avancées de la Corporation. Je veux également remercier les administrateurs qui orientent les actions de la Corporation, écoutent les membres et répondent à leurs besoins. Votre présence et votre implication sont essentiels au bon fonctionnement de la Corporation.

Par ailleurs, je souhaite remercier chaleureusement les employés qui, année après année, livrent la marchandise. Engagés et professionnels, ils comprennent que les membres sont au cœur de notre organisation et ils les servent de façon remarquable.

Enfin, je ne veux pas oublier les membres qui, par les échanges avec l'équipe, les administrateurs et moi, et surtout, par leur confiance indéfectible, nous encouragent à faire avancer les dossiers politiques et les projets internes, toujours dans l'intérêt de l'industrie. Merci !



Service administratif

Assure la gestion financière et administrative de la CMMTQ.

Offre des conseils de nature administrative et de gestion, de l'information sur les taux horaires, les taxes (TPS et TVQ), les assurances, etc.

S'occupe des programmes collectifs et de partenariats offerts aux membres et de la vente des produits et documents du catalogue de la Corporation.

Principales réalisations

Projets informatiques

- › Transfert des fichiers des serveurs locaux à *SharePoint*.
- › Amélioration continue et validation de la cybersécurité :
 - Implantation d'un nouveau pare-feu;
 - Tests d'intrusion.
- › Préparation pour l'implantation d'une nouvelle plateforme comptable :
 - Mise à jour de la charte de compte;
 - Formation de l'équipe et tests de l'application *Business Central* de *Dynamics 365*;
 - Suivi du processus d'intégration des divers systèmes, validation et tests des solutions;
 - Participation au processus d'identification des besoins pour l'implantation du nouveau logiciel de gestion de la relation client (*client relations management* ou CRM);
 - Participation à l'implantation des solutions *Microsoft 365*.

Implication

- › Plusieurs rencontres avec des entreprises qui offrent des produits et des services afin de conclure des partenariats avantageux pour les membres.
- › Supervision des travaux d'entretien du bâtiment tels que présentés dans un rapport d'expert (imperméabilisation de la fondation du bâtiment).
- › Suivi des rencontres visant une implantation harmonieuse du nouveau CRM.
- › Participation au comité des finances et au groupe de travail Assurance.



Charles Thibodeau
Directeur

Faits saillants 2022-2023

Plus de
300
appels de membres
qui avaient besoin
d'aide pour trouver
un assureur pour la
responsabilité civile.

Plus de
300
appels de membres
touchant divers
sujets administratifs.

Service juridique

Offre aux membres un service de consultation pour toute question légale liée à leurs activités d'entrepreneur de même qu'un soutien en matière de santé et de sécurité du travail.

Assure un soutien au sujet des dossiers juridiques de la CMMTQ, et applique la loi et les règlements de la CMMTQ.

Traite les plaintes disciplinaires relatives aux règlements de la CMMTQ.

Enquête et poursuit devant les tribunaux les personnes qui, sans être membres de la CMMTQ, exercent le métier de maître mécanicien en tuyauterie ou laissent entendre qu'elles peuvent l'exercer.

Tente de rapprocher les parties dans les cas de mésententes formulées par un consommateur contre un membre.

Produit de l'information et des outils juridiques à l'intention des membres.

Principales réalisations

Exercice illégal du métier

- › Publication d'un communiqué de presse pour mettre en garde la population contre de fausses entreprises de plomberie.
- › Nos procureurs ont été présents au tribunal à plus de 80 reprises pour des auditions : 29 jugements favorables obtenus, contre 5 non favorables.

2022-2023	
Enquêtes menées	213
Poursuites pénales intentées	62
Montant reçu du BIA*	300 055 \$

* Le Bureau des infractions et des amendes (BIA) est responsable de collecter les amendes auprès des personnes condamnées à la suite d'un jugement favorable à la CMMTQ.

Conduite professionnelle des membres

- › Maintien du nombre de plaintes, tant celles concernant les règles du BSDQ que celles liées à la conduite professionnelle des membres.

2022-2023	
Plaintes – BSDQ	54
Plaintes – Conduite professionnelle	99
Total	153



Mylène Sagala, avocate
Directrice

Conseils, renseignements et formations

- › Environ 2500 appels traités, dont plus de 750 consultations juridiques auprès des membres.
- › Plus de 450 demandes de consommateurs.
- › 33 dossiers de conciliation traités où les parties (clients et membres) ont été aidées dans le règlement d'un litige.
- › 86 demandes de vérification de membres pour CAA-Québec.
- › Rédaction de plusieurs articles juridiques destinés aux membres.

Implications et participation

- › Propositions et suivis de modifications au *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie* concernant les frais d'une demande de reconnaissance.
- › Perfectionnement d'un outil de vulgarisation du *Code de soumission* du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) en collaboration avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec, l'Association de la construction du Québec et le BSDQ.

- › Consultations auprès des poursuivants désignés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour modifier certaines directives.
- › Participation aux comités de la Régie du bâtiment du Québec qui concernent les enquêtes pénales et administratives.
- › Rencontres et échanges avec des partenaires, notamment la Commission de la construction du Québec.
- › Avis sur différentes mesures et modifications législatives, dont :

- *Projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat au sein d'une personne morale sans but lucratif;*
- *Projet de Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction;*
- *Projet de Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression.*

Service technique

Informe et conseille les membres sur l'ensemble de la réglementation et des normes techniques touchant la mécanique du bâtiment.

Participe à plusieurs comités touchant la mécanique du bâtiment et représente la CMMTQ auprès des divers intervenants de l'industrie, notamment la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le Groupe CSA (CSA), le Réseau en ventilation et qualité de l'air intérieur des habitations (RVQAIH), et le Réseau Environnement (AWWA).

Produit de l'information et des outils techniques à l'intention des membres et de l'industrie et gère les groupes de travail par spécialité.

Fournit l'expertise technique aux autres services de la CMMTQ.

Principales réalisations

- › Dans le cadre de l'accord d'harmonisation des codes de construction nationaux, révision des différences entre les éditions 2015 et 2020 ainsi que les changements pour le Québec.
- › Rédaction d'articles et de chroniques *Question-réponse* pour la revue *IMB*.
- › Révision et réédition de fiches et articles publiés sur notre site Web.
- › Préparation et animation des groupes de travail par spécialités.
- › Mise à jour de fiches *Bonnes pratiques* en plomberie, en gaz et en bâtiment.
- › Participation au choix des formations et des conférences dans le cadre de la Journée formation et du Salon MCEE 2023.
- › Participation au développement des nouveaux examens de qualification professionnelle.
- › Analyse du contenu des formations dans le cadre de la reconnaissance de la formation continue obligatoire.



Charles Côté, ingénieur
Directeur

Rencontres

- › AWWA (Comité national) – Raccordements croisés
- › AWWA (Section Québec) – Raccordements croisés
- › CMMTQ – Comité des membres
- › RVQAIH – Réseau en ventilation et qualité de l’air intérieur des habitations
- › CSA B64.10 – Comité technique sur la protection contre les raccordements croisés
- › CSA B139 – Comité technique sur les installations au mazout
- › CSA B149.1 – Comité technique sur les installations de gaz
- › CSA B214 – Comité technique sur le chauffage hydronique
- › CSA F280 – Comité technique sur la détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels
- › RBQ – Champ d’application du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec*
- › RBQ – Comité consultatif sur le radon
- › RBQ – Table de réflexion sur les dégâts d’eau
- › RBQ – Comité sur l’accord d’harmonisation des codes nationaux
- › RBQ – Comité consultatif en gaz en vue du projet de règlement sur les modifications au chapitre II, Gaz du *Code de construction du Québec*
- › RBQ – Rencontre avec la Direction des équipements sous pression
- › BIM-PCI – Table multisectorielle et groupes de travail – Feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment

Faits saillants 2022-2023

Avec le groupe de travail **Installations sous pression**, nous avons sensibilisé la Régie du bâtiment du Québec aux difficultés d’appliquer l’ensemble des exigences citées dans le *Règlement sur les installations sous pression*. Ceci résulte de la création d’un nouveau comité consultatif permanent sur les équipements sous pression.

Environ
1760
appels de membres
qui désiraient
obtenir des
conseils techniques.

Articles, conférences et entrevues

Entrevues avec des journalistes de *Protégez-vous* (thermopompes, foyers extérieurs au gaz naturel, assainisseurs d’eau et réduction de l’utilisation d’eau) et de *La Presse canadienne* (pointes énergétiques).

Formation à propos du *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout* dans le cadre de la Journée formation.

Service de la formation

Développe, met en place et administre des formations et des activités de perfectionnement adaptées aux besoins des entrepreneurs en mécanique du bâtiment, dont certaines mènent à des accréditations, certifications et permis.

Diffuse des formations et les rend accessibles peu importe l'emplacement géographique du membre (dans nos locaux, en entreprise, en présence, synchrone, asynchrone).

Fait la promotion des formations de la CMMTQ et de ses partenaires, dont celles financées par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC).

Valide les dispensateurs de formations et reconnaît les formations dans le cadre de la formation continue obligatoire.

Principales réalisations

Le 1^{er} avril marquait l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie*. Très impliqué dans ce déploiement, le Service de la formation a entrepris la reconnaissance de l'ensemble des formations inscrites à son programme (39 formations).

Le 15 septembre, la tarification pour la reconnaissance des activités de formation dans le cadre du règlement sur la formation continue obligatoire est entrée en vigueur.

Le Service de la formation a aussi :

- › Implanté un nouveau mode d'apprentissage (formation asynchrone).
- › Tenu une Journée formation pour les membres le 17 novembre 2022 (plus de 100 participants).
- › Ajouté huit nouvelles formations en format asynchrone (enregistrées lors de la Journée formation).
- › Bonifié par un questionnaire le processus d'apprentissage du participant en classe virtuelle.
- › Développé et amélioré les processus de la plateforme Zone formation.
- › Planifié le développement de nouvelles formations en vue de répondre aux besoins des membres.



Manon Daneau
Directrice

Maintenir une collaboration étroite avec divers organismes dans le but de faire évoluer l'offre de formations de la CMMTQ. Cette réalisation s'est notamment traduite par :

- › Un processus d'inscription simplifié à nos formations inscrites au Répertoire des activités de perfectionnement de la Commission de la construction du Québec.
- › Des discussions avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) afin de bonifier notre offre de formations par l'accès à leurs formations.
- › Une collaboration avec la CMEQ et la Régie du bâtiment du Québec dans le développement et la mise à jour de processus et le développement d'outils informatiques permettant l'amélioration de la plateforme pour le dépôt des heures de formation continue obligatoire des répondants.

Faits saillants

Augmentation du nombre de séances de formation tenues en 2022 par rapport à 2021. De plus, le nombre de participants a connu une hausse de **45 %**.

La fin de la pandémie a permis un retour progressif en salle. Cependant, le mode d'apprentissage virtuel plait toujours à un grand nombre de participants.

Les postes au sein du service ont été remaniés afin de permettre une meilleure efficacité.

Format	Séances de formation en 2021	Séances de formation en 2022	Nombre de participants en 2021	Nombre de participants en 2022
En présence		26		275
En entreprise		4		41
Virtuel, en direct	77	68	601	749
Virtuel, en différé		10		162
Hybride	29	7	300	77
Total	106	115	901	1304

Service de la qualification

Traite les demandes de délivrance, de modification et de maintien de licence comportant une ou des sous-catégories en plomberie et chauffage.

Fait passer les examens de qualification professionnelle.

Gère l'admission des membres à la Corporation et le programme d'adhésion à la police d'assurance cautionnement collective de la CMMTQ.

Procède à diverses enquêtes administratives en respect des lois, comme la *Loi sur le bâtiment*.

Informe les répondants en exécution de travaux (chauffage et plomberie) quant à l'obligation de déclarer les heures de formation continue.

En 2022, le Service de la qualification a continué de suivre le plan stratégique de la CMMTQ, notamment en ce qui concerne le rehaussement des critères de qualification professionnelle. Depuis que les examens sont passés exclusivement sous format électronique, de nouveaux examens pour les candidats au statut de répondant en exécution de travaux pour nos cinq sous-catégories exclusives ont été développés en collaboration avec le comité des membres. Ces derniers, davantage orientés vers l'évaluation des compétences des candidats que des connaissances, devraient être soumis sous peu aux candidats.

Principales réalisations

L'équipe du Service de la qualification a participé activement au développement du nouveau système de gestion des membres (*client relations management* ou CRM). De plus, elle a répondu aux questions des membres concernant les nouvelles obligations en matière de formation continue obligatoire et a participé à la préparation d'un webinaire sur ce sujet présenté le 5 avril 2022. Elle a également rédigé plusieurs articles, parus dans le bulletin *L'Info*, pour rappeler les obligations de formation continue obligatoire.

- › Traitement de 4958 demandes relatives à des dossiers de qualification professionnelle, incluant 2536 demandes de renouvellement ou de maintien de licence, 287 demandes de licence, 2135 demandes de modification, incluant des formulaires de mise à jour, de cautionnement de licence, de changement d'adresse, de départ ou de décès de répondant ou d'abandon de licence.
- › Émission de 212 nouvelles licences comportant au moins une de nos sous-catégories exclusives.
- › Traitement de 15 287 appels.
Rencontre de 254 visiteurs.



Clément Mabit, avocat
Directeur

- › Annulation ou suspension de 137 licences d'entrepreneur pour non-respect de la réglementation.
- › Administration de 1261 examens à Montréal et à Québec auprès de 686 candidats désirant devenir répondants d'une licence pour un des domaines d'habilitation, incluant celui d'exécution de travaux pour une ou des spécialités exclusives en plomberie et chauffage.
- › 2 dossiers ont été soumis au comité de la qualification. Ils traitaient de la probité de l'entrepreneur et de l'intérêt du public. Le comité de qualification a suivi les recommandations du Service de la qualification dans un dossier et a imposé une suspension au lieu de l'annulation demandée.

Enquêtes

Le Service de la qualification a ouvert 12 dossiers d'enquête :

- › 3 dossiers toujours en cours (ou l'enquête n'est pas terminée);
- › 3 désistements de demande de délivrance de licence;
- › 2 suspensions de licence par le comité;
- › 4 dossiers fermés, car les réponses à nos demandes furent satisfaisantes.

Nombre de membres

En date du 31 janvier 2023, la CMMTQ compte 2861 membres actifs. Il s'agit d'un record. La majorité d'entre eux détient plusieurs sous-catégories, lesquelles sont réparties ainsi :

15.1	systèmes de chauffage à air pulsé	1114
15.2	systèmes de brûleurs au gaz naturel	1406
15.3	systèmes de brûleurs à l'huile	1097
15.4	systèmes de chauffage hydronique	1153
15.5	plomberie	2235
15.10	réfrigération	705
13.3	systèmes d'extinction incendie	151

Nombre de membres actifs au 31 janvier

Année	Nombre de membres
2018	2648
2019	2662
2020	2710
2021	2720
2022	2773
2023	2861

Nombre de membres actifs par sous-catégories

DATE	15.1 Chauffage à air pulsé	15.2 Brûleurs au gaz naturel	15.3 Brûleurs à l'huile	15.4 Chauffage hydronique	15.5 Plomberie	15.10 Réfrigération	13.3 Extinction d'incendie
2018	1111	1483	1240	1175	2062	595	170
2019	1116	1469	1220	1175	2084	606	170
2020	1123	1467	1205	1193	2131	629	160
2021	1108	1436	1163	1180	2137	647	154
2022	1102	1414	1125	1162	2178	666	151
2023	1114	1406	1097	1153	2235	705	151

Faits saillants

15 289

appels effectués
et reçus (une
augmentation de
58 % par rapport
à 2022)

2861

membres au
31 janvier 2023

1261

examens
administrés,
une augmentation
de 19,8 % depuis
l'an passé

Hausse du nombre
de membres de
17,7 %
depuis 2013

Service des communications

Informe les divers publics cibles sur des sujets relatifs à la Corporation et à l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Assume un rôle-conseil stratégique en matière de communication auprès de la direction générale et des services, en soutien à la réalisation de leurs mandats.

Organise des événements s'adressant aux membres et aux intervenants de l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Développe et maintien des liens avec les divers partenaires et les interlocuteurs de la Corporation.

Principales réalisations

Publications

- › Production de publications informatives, promotionnelles et techniques visant à informer et à outiller nos publics : revue *IMB*, bulletin *L'INFO*, calendrier santé et sécurité du travail, calendrier mural.

Relations médias

- › Diffusion d'un communiqué pour mettre en garde les consommateurs contre de fausses entreprises de plomberie qui font l'objet de plusieurs poursuites pénales.

Image de marque

- › Élaboration d'une campagne de lancement du nouveau logo auprès des membres, incluant la production de deux vidéos (pour l'accroche et le dévoilement), d'une trousse graphique, d'un microsite et d'un concours. Tous les outils de communication sont également en cours d'adaptation avec la nouvelle image.

Événements

- › Assemblée générale annuelle tenue le 12 mai 2022 à l'Auberge Rive-Gauche. 70 personnes ont participé à l'événement qui s'est terminé par un souper avec dégustation de bières.
- › 216 joueurs étaient présents au tournoi de golf organisé le 15 septembre au club Summerlea, à Vaudreuil-Dorion. Le tournoi a permis d'honorer la tradition de la CMMTQ de remettre une partie des profits générés à deux organismes. Le Centre communautaire L'Éclaircie et Entraide communautaire des Îles ont reçu, des mains de Pascal Dumais, administrateur de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches, un chèque de 3500 \$ chacun.



Nadine Bourgeois
Directrice

- › Développement, en collaboration avec le groupe de travail Communication, de la nouvelle formule du congrès qui aura lieu du 14 au 16 septembre 2023, au Manoir Richelieu.

Bourses

- › Remise de 6 bourses d'excellence d'une valeur de 500 \$ chacune à des étudiants inscrits au DEP en plomberie-chauffage et au DEC en mécanique du bâtiment : 33 candidatures reçues.
- › Remise de la bourse Jocelyne-Meunier-Desjardins d'une valeur de 1000 \$ à une étudiante pour encourager les femmes à intégrer le secteur de la mécanique du bâtiment.

Implication

- › Poursuite des travaux liés à la refonte du site Web et à l'implantation du nouveau système de gestion des membres (*client relations management* ou CRM).
- › Participation à des rencontres et des discussions avec des partenaires, notamment la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage.

Faits saillants

Publications

45
bulletins *L'INFO*

- › Taux d'ouverture moyen : **63 %**, une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente
- › Taux de clics moyen : **13 %**, une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente

Revue *IMB*

10
revues publiées

Moyenne de
6975
copies par numéro

118
publicités

Site Web

111 334
visiteurs

La CMMTQ en bref



Une protection pour le public

par l'application de règles de conduite professionnelle et par la lutte contre ceux qui exercent illégalement le métier de maître mécanicien en tuyauterie.

30
employés au service des membres

Un encadrement et un soutien pour ses membres

qui œuvrent dans une industrie dont l'évolution technologique exige d'eux le développement de plusieurs compétences et une mise à jour constante de leurs connaissances.

Une expertise de pointe

au service de l'industrie de la mécanique du bâtiment, des organismes et des différentes instances gouvernementales, ce qui en fait un partenaire reconnu et incontournable dans l'industrie de la construction.

Plus de
2850
entrepreneurs spécialisés

qui assurent l'efficacité et l'efficacité des systèmes mécaniques des bâtiments au Québec (plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, réfrigération et arroseurs automatiques d'incendie).

Un organisme mandataire du gouvernement du Québec

qui gère la qualification professionnelle des entrepreneurs en plomberie et en chauffage au Québec.

Corporation des
maîtres mécaniciens en
tuyauterie du Québec

Les états financiers

pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	34
Résultats	36
Évolution de l'actif net	37
Bilan	38
Flux de trésorerie	39
Notes complémentaires	40
Tableaux	45



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la CORPORATION DES MAÎTRES MÉCANICIENS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 janvier 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 janvier 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit

des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états, incluses dans le rapport annuel 2022-2023.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

› nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques,

et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

› nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;

› nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

› nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;

› nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Hénaire, Danis, Brunet s.e.n.c.r.l.*¹

Laval, le 10 mars 2023

¹ par Caroline Fillion, CPA auditrice

Résultats

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2023

	2023	2022
	\$	\$
REVENUS		
Cotisations des membres	2 229 582	2 161 055
Admission des membres	70 325	59 029
Entente PCGN – Énergir	23 926	19 080
Cautionnement	118 650	127 145
Amendes et discipline	320 605	436 066
Ristournes	21 264	21 543
Frais d'administration refacturés – Division Qualification	265 812	235 673
Loyer	137 590	131 975
Activités (tableau 1)	1 063 284	1 018 169
Divers	45 375	24 987
	4 296 413	4 234 722
Pertes nettes avant amortissement – Division Qualification (tableau 4)	(322 372)	(218 300)
	3 974 041	4 016 422
Charges		
Activités (tableau 1)	814 505	710 347
Salaires	2 321 345	2 457 792
Frais généraux (tableau 2)	506 606	385 426
Frais reliés au bâtiment	216 303	209 274
Conseil provincial et exécutif	52 869	44 731
Comités	28 526	34 423
Assurance – cautionnement	14 000	15 167
Frais juridiques	41 691	82 851
Frais bancaires	51 105	45 527
	4 046 950	3 985 538
Excédent des charges sur les revenus avant les éléments suivants	(72 909)	30 884
Subventions salariales d'urgence du Canada (SSUC)	–	15 579
Quote-part du BSDQ	75 265	110 739
Revenus nets et variation de la valeur marchande des placements	(73 981)	233 822
Dépenses – Fonds de prévoyance (tableau 3)	(487 303)	(153 540)
Excédent des charges sur les revenus avant amortissement	(558 928)	237 484
Amortissement des immobilisations corporelles	(137 420)	(159 975)
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES REVENUS	(696 348)	77 509

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2023

	CMMTQ							DIVISION QUALIFICATION					2023 \$ Total
	Investissements en immobilisations corporelles	Surplus non affectés	Affectés aux cautionnements	Affectés au BSDQ	Fonds de prévoyance pour l'image de marque	Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	Fonds de prévoyance en assurance	Fonds de prévoyance en informatique – CMMTQ	Fonds de prévoyance en informatique – Division Qualification	Fonds de prévoyance pour la PES	Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	Déficit non affectés – Division Qualification	
SOLDE AU DÉBUT	1 575 965	3 156 159	482 337	1 971 532	188 469	1 373 915	30 606	131 010	34 173	–	30 602	(143 890)	8 830 878
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus)	(137 420)	175 482	–	75 265	(71 915)	(84 027)	(59 086)	(272 275)	(67 753)	–	(73 425)	(181 194)	(696 348)
Investissements en immobilisations corporelles	23 809	(15 575)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(8 234)	–
Affectation de l'exercice	–	(100 000)	–	–	–	–	100 000	–	–	–	65 000	(65 000)	–
SOLDE À LA FIN	1 462 354	3 216 066	482 337	2 046 797	116 554	1 289 888	71 520	(141 265)	(33 580)	–	22 177	(398 318)	8 134 530

	CMMTQ							DIVISION QUALIFICATION					2022 \$ Total
	Investissements en immobilisations corporelles	Surplus non affectés	Affectés aux cautionnements	Affectés au BSDQ	Fonds de prévoyance pour l'image de marque	Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	Fonds de prévoyance en assurance	Fonds de prévoyance en informatique – CMMTQ	Fonds de prévoyance en informatique – Division Qualification	Fonds de prévoyance pour la PES	Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	Déficit non affectés – Division Qualification	
SOLDE AU DÉBUT	1 685 503	2 747 750	482 337	1 860 793	200 000	1 400 000	–	227 540	56 885	100 000	63 275	(70 714)	8 753 369
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus)	(159 975)	498 585	–	110 739	(11 531)	(26 085)	(19 394)	(96 530)	(22 712)	–	(32 673)	(162 915)	77 509
Investissements en immobilisations corporelles	50 437	(40 176)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(10 261)	–
Affectation de l'exercice	–	(50 000)	–	–	–	–	50 000	–	–	(100 000)	–	100 000	–
SOLDE À LA FIN	1 575 965	3 156 159	482 337	1 971 532	188 469	1 373 915	30 606	131 010	34 173	–	30 602	(143 890)	8 830 878

Bilan

Au 31 janvier 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	361 187	676 253
Clients	97 675	72 100
Stocks	51 929	54 301
Frais payés d'avance	201 698	124 857
	712 489	927 511
Quote-part dans un organisme sans but lucratif (note 4)	2 046 797	1 971 532
Placements disponibles à la vente (note 5)	6 144 217	6 218 198
Immobilisations corporelles (note 6)	1 462 354	1 575 966
	10 365 857	10 693 207
PASSIF		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 7)	602 812	530 435
Revenus perçus d'avance	1 628 515	1 331 894
	2 231 327	1 862 329
ACTIF NET		
Surplus non affectés	3 216 066	3 156 159
Investissements en immobilisations	1 462 354	1 575 965
Affectés aux cautionnements	482 337	482 337
Affectés au BSDQ	2 046 797	1 971 532
Fonds de prévoyance pour l'image de marque	116 554	188 469
Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	1 289 888	1 373 915
Fonds de prévoyance en assurance	71 520	30 606
Fonds de prévoyance en informatique – Portion CMMTQ	(141 265)	131 010
Fonds de prévoyance en informatique – Portion Qualification	(33 580)	34 173
Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	22 177	30 602
Déficit non affectés – Division Qualification	(398 318)	(143 890)
	8 134 530	8 830 878
	10 365 857	10 693 207

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les charges	(696 348)	77 509
Ajustements pour :		
Variation de la valeur marchande des placements disponibles à la vente	330 539	(78 029)
Amortissement des immobilisations corporelles	137 420	159 975
Quote-part du BSDQ	(75 265)	(110 739)
Fonds de roulement autogénéré (utilisé par l'exploitation)	(303 654)	48 716
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	268 954	76 380
	(34 700)	125 096
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	(256 559)	(155 791)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 808)	(50 440)
	(280 367)	(206 231)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(315 067)	(81 135)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	676 253	757 388
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	361 187	676 253

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2023

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation, constituée en vertu de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* (L.R.Q. chapitre M-4), a pour but d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres ainsi que de régler leur discipline et leur conduite dans le métier.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Corporation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Corporation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la provision pour désuétude des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Corporation est de présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à six mois.

Comptabilisation des revenus

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

L'investissement dans un organisme sans but lucratif est comptabilisé à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation correspond au coût initial plus la quote-part des résultats.

La Corporation comptabilise à la valeur marchande les placements disponibles à la vente.

Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des périodes suivantes :

Bâtiment	40 ans
Mobilier et agencement	10 ans
Matériel informatique	3 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Évaluation des instruments financiers

Évaluation initiale

La Corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux

de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des clients.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des titres à revenus fixes, des fonds équilibrés et des actions de sociétés cotées en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et autres crédetes.

Actif net affecté aux cautionnements – CMMTQ

En vertu du *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires*, la Corporation offre à ses membres le cautionnement de licence fourni au moyen d'une police d'assurance-cautionnement collective, émise conjointement avec une compagnie

d'assurance reconnue. Le montant global de cette police pour les associations qui comptent entre 1 000 et 5 000 membres, comme la CMMTQ, est de 500 000 \$. Ce cautionnement vise à indemniser les clients des entrepreneurs qui ont subi un préjudice à la suite de l'inexécution ou de l'exécution de travaux de construction, et ce, à la hauteur d'un montant de 40 000 \$ lorsque l'entrepreneur est titulaire d'une licence comportant au moins une sous-catégorie d'entrepreneur général et de 20 000 \$ lorsque l'entrepreneur est titulaire d'une licence comportant uniquement des sous-catégories d'entrepreneur spécialisé. L'actif net affecté au cautionnement est destiné à couvrir les éventuelles réclamations.

Actif net affecté au BSDQ – CMMTQ

La Corporation a formé un regroupement avec deux autres organismes pour opérer le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). Ce regroupement est formé par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), l'Association de la construction du Québec (ACQ) et la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ). L'actif net affecté représente la quote-part de la Corporation dans l'avoir net du BSDQ. Cette quote-part est calculée annuellement au prorata des contributions des membres de la CMMTQ par rapport à l'ensemble des contributions effectuées au BSDQ. Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2023, cette quote-part représentait environ 17 % et a été calculée à partir des états financiers internes du BSDQ de son exercice terminé le 31 décembre 2022.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté au Fonds de prévoyance en informatique – CMMTQ et Division Qualification

Un fonds de prévoyance pour l'informatique a été créé pour un montant initial estimé de 400 000 \$ pour la mise en œuvre d'un nouveau système intégré de gestion. À la suite du dépassement des coûts prévus pour ce projet, les fonds sont déficitaires en date du 31 janvier 2023. Une révision des coûts estimés sera effectuée en mars 2023 et des contributions supplémentaires sont à prévoir pour tenir compte de celle-ci.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour l'image de marque – CMMTQ

Un fonds de prévoyance pour l'image de marque a été créé pour un montant estimé de 200 000 \$ pour le développement de la nouvelle image de marque de la CMMTQ.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment – CMMTQ

Un fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment a été créé pour un montant estimé de 1 400 000 \$. Le montant servira à maintenir l'état du bâtiment du siège social de la Corporation au cours des 25 prochaines années. La somme recommandée est basée sur un rapport préparé à la demande de la direction générale par un consultant spécialisé.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance en assurance – CMMTQ

Un fonds de prévoyance en assurance a été initialement créé pour un montant estimé de 50 000 \$ et une contribution supplémentaire de 100 000 \$ a été ajouté au cours de l'exercice. Le montant servira à créer un groupe de travail en assurance qui évaluera la crise qui a lieu au niveau des assurances commerciales. Les fonds serviront à réaliser un sondage auprès des membres à l'aide d'une firme et un consultant, ainsi qu'à la conception d'un Guide de bonnes pratiques en matière d'assurances, incluant un programme de contrôle de qualité ainsi que la conception d'un Guide d'entretien et de prévention pour les consommateurs.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences – Division Qualification

Un fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences pour la Division Qualification a été créé pour un montant estimé de 100 000 \$ pour la mise en œuvre du projet de révision du système d'évaluation des compétences en qualification professionnelle, lequel inclut la passation électronique des examens.

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la Corporation avec des membres au cours de l'exercice :

	2023	2022
	\$	\$
Jetons de présence	72 664	85 729

4. QUOTE-PART DANS UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

	2023	2022
	\$	\$
Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ)	2 046 797	1 971 532

5. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

	2023	2022
	\$	\$
Encaisse – disponible	219 489	135 592
Titres à revenus fixes (coût : 1 286 290 \$; 1 253 869 \$ en 2022)	1 211 769	1 237 081
Fonds équilibrés (coût : 3 086 520 \$; 2 977 551 \$ en 2022)	3 054 608	3 089 735
Actions canadiennes petite capitalisation (coût : 366 847 \$; 323 956 \$ en 2022)	319 356	315 713
Actions canadiennes grande capitalisation (coût : 1 114 577 \$; 1 126 196 \$ en 2022)	1 338 995	1 440 077
	6 144 217	6 218 198

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	230 000	–	230 000	230 000
Bâtiment	2 929 806	1 838 294	1 091 512	1 164 757
Mobilier et agencement	597 004	486 212	110 792	141 081
Matériel informatique	706 436	676 386	30 050	40 128
	4 463 246	3 000 892	1 462 354	1 575 966

7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	399 716	247 360
Salaires	157 518	196 455
Charges sociales	13 305	49 702
Taxes de vente	32 273	36 918
	602 812	530 435

8. ENGAGEMENTS

Selon des contrats de location échéant jusqu'en août 2025, la Corporation s'est engagée à verser les montants minimums totalisant 166 231 \$.

	\$
2024	64 401
2025	69 149
2026	32 681
	166 231

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

La Corporation, par l'entremise de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entreprise aux risques à la date du bilan, soit au 31 janvier 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité puisse éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Corporation est exposée à ce risque principalement en regard à ses crédettes.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entreprise sont liés aux débiteurs. La Corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Corporation est principalement exposée au risque de prix autre.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Corporation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse et dans des fonds communs de placement.

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSorerIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
	\$	\$
Clients	(25 575)	159 463
Stocks	2 372	(3 455)
Frais payés d'avance	(76 841)	(9 106)
Fournisseurs et autres crédettes	72 377	(128 463)
Revenus perçus d'avance	296 621	57 941
	268 954	76 380

Tableaux

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2023

1. RÉSULTATS NETS DES ACTIVITÉS

	2023	2022
	\$	\$
Subvention - Formation et perfectionnement		
Revenus	100 000	100 000
Coûts	(100 000)	(100 000)
	-	-
Subvention - CNESST		
Revenus	72 850	73 737
Coûts	(72 878)	(73 737)
	(28)	-
Revue <i>Inter-mécanique du bâtiment</i>		
Revenus	249 722	283 622
Coûts	(202 237)	(185 054)
	47 485	98 568
Formation et perfectionnement		
Revenus	474 187	478 517
Coûts	(317 835)	(316 142)
	156 352	162 375
Activités sociales et événement spéciaux		
Revenus	108 148	3 900
Coûts	(97 084)	-
	11 064	3 900
Articles de revente		
Revenus	58 377	78 393
Coûts	(24 471)	(35 414)
	33 906	42 979
Total des activités		
Revenus	1 063 284	1 018 169
Coûts	(814 505)	(710 347)
	248 779	307 822

2. FRAIS GÉNÉRAUX

	2023	2022
	\$	\$
Déplacements	8 931	9 987
Télécommunications	11 044	12 458
Frais de bureau	99 259	136 165
Location et entretien de l'équipement	10 947	6 122
Honoraires professionnels	23 995	22 159
Formation	14 524	14 457
Publicité	4 432	9 341
Associations et abonnements	18 588	14 376
Relations extérieures	4 052	11 325
Frais informatiques	310 834	149 036
	506 606	385 426

3. DÉPENSES - FONDS DE PRÉVOYANCE

	2023	2022
	\$	\$
Fonds de prévoyance pour l'image de marque	71 915	11 531
Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	84 027	26 085
Fonds de prévoyance en assurance	59 086	19 394
Fonds de prévoyance en informatique	272 275	96 530
	487 303	153 540

4. PERTES NETTES AVANT AMORTISSEMENT - DIVISION QUALIFICATION

	2023	2022
	\$	\$
REVENUS	2 003 945	1 878 696
Remises à la Régie du bâtiment du Québec	(1 167 099)	(1 077 569)
Revenus de qualification	836 846	801 127
Charges		
Salaires	471 440	417 633
Administration « CMMTQ »	265 812	235 673
Administration « CRT »	33 700	33 700
Frais généraux	93 705	111 616
Déplacements	7 230	7 643
Informatique	48 790	48 739
Séances d'examens	29 018	27 613
Loyer	62 370	59 955
Consultations	5 975	21 470
	1 018 040	964 042
Excédent des charges sur les revenus avant les éléments suivants	(181 194)	(162 915)
Dépenses - Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	(73 425)	(32 673)
Dépenses - Fonds de prévoyance pour projets spéciaux en informatique	(67 753)	(22 712)
Excédent des charges sur les revenus avant amortissement	(322 372)	(218 300)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 823)	(11 944)
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES REVENUS	(331 195)	(230 244)



8175, boulevard Saint-Laurent
Montréal, Québec H2P 2M1
514 382-2668 / 1 800 465-2668
cmmtq.org

